

Communiqué de presse
Lille, le 18 décembre 2019

L'Institut Randstad lance un prix pour soutenir l'entrepreneuriat-salarié dans les Hauts-de-France

- L'Institut Randstad récompense les entrepreneurs-salariés les plus inspirants de la région Hauts-de-France,
- Le prix s'adresse aux 500 entrepreneurs salariés issus des 5 CAE de la région,
- Les candidats ont jusqu'au 31 janvier 2020 pour candidater en ligne.

L'Institut Randstad, laboratoire du groupe Randstad France pour le retour durable à l'emploi, a apporté en 2019 son appui à CoopConnexion, l'une des principales coopératives d'activité et d'emploi (CAE) des Hauts-de-France, basée à Lens. Ce premier pilote lui a permis de mesurer la pertinence de l'entrepreneuriat-salarié comme levier de création d'emploi, notamment dans les territoires périphériques. Cette expérience l'a convaincu de la nécessité de promouvoir et de soutenir plus largement ce statut encore trop méconnu. L'Institut Randstad pousse donc un cran plus loin son action auprès des CAE, en lançant en 2020 le « Prix Institut Randstad pour l'entrepreneuriat-salarié ». Il permettra de récompenser les entrepreneurs-salariés les plus créatifs, inventifs et inspirants de la région Hauts-de-France. Les 500 salariés-sociétaires des cinq CAE de la région, répartis sur l'ensemble du territoire, peuvent y prétendre. Les entrepreneurs salariés seront récompensés dans cinq catégories, dotées chacune d'un prix de 3 000 euros. En complément, les salariés du groupe Randstad France et les habitants des Hauts-de-France seront invités à désigner leur « coup de cœur » respectif. Ces deux prix supplémentaires permettront d'apporter un complément de 4 000 euros et 2 000 euros aux lauréats. Les entrepreneurs-salariés des Hauts-de-France ont jusqu'au 31 janvier 2020 pour déposer leur candidature en ligne : www.grouperandstad.fr/institut/prix-institut-randstad/



Laurent Morestain

« L'entrepreneuriat salarié est une innovation sociale encore trop peu connue. Elle est pourtant le fruit de ce que l'économie sociale et solidaire fait de mieux. Tout le monde n'a pas vocation à lancer une entreprise, mais parfois, la seule option pour retrouver un emploi consiste à créer sa propre activité. Les coopératives d'activités et d'emploi permettent de le faire en offrant les garanties et la protection du salariat. Ce faisant, elles libèrent l'esprit entrepreneurial de ceux qui n'osaient pas se lancer. Le Prix que nous avons conçu vise à célébrer l'esprit et le génie de tous les salariés-entrepreneurs des Hauts-de-France, leur donner les moyens de développer leur activité et susciter des vocations », explique Laurent Morestain, secrétaire général du groupe Randstad France et président de l'Institut Randstad.

L'entrepreneuriat salarié, c'est quoi ?

Plutôt que de créer sa propre structure, une personne souhaitant lancer son activité peut rejoindre une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) : un regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs.

Cette forme d'entrepreneuriat collectif lui offre une solution plus sûre pour lancer son activité. Le porteur de projet qui rejoint une CAE bénéficie d'un cadre juridique existant, d'un statut d'entrepreneur-salarié en contrat à durée indéterminée, d'une protection sociale et de dispositifs de formation.

Le statut d'entrepreneur-salarié est défini par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Le Prix Institut Randstad pour l'entrepreneuriat-salarié s'adresse aux plus de 800 porteurs de projets, salariés des cinq Coopératives d'Activité et d'Emploi de la région Hauts-de-France. De Dunkerque à Compiègne, tous peuvent candidater en ligne jusqu'au 31 janvier 2020. Le Prix récompensera les entrepreneurs-salariés les plus créatifs, inventifs et inspirants. Les lauréats pourront gagner jusqu'à 4 000€ de bourse pour financer et pérenniser leur activité entrepreneuriale.

Les entrepreneurs salariés pourront concourir dans 5 catégories :

- Accompagnement et Formation
- Art, artisanat
- Ecologie, environnement
- Nouvelles technologies
- Solidarité, lien social, innovation sociale

Le lauréat de chaque catégorie remportera une bourse de 3 000 euros. En complément, les collaborateurs du groupe Randstad, au niveau national, désigneront par un vote le projet « coup de cœur Randstad », qui se verra attribuer une aide de 4 000 euros. Les habitants des Hauts-de-France seront également conviés à voter en ligne pour désigner le « coup de cœur du public ». L'entrepreneur-salarié distingué obtiendra un soutien financier de 2 000 euros.

Une sélection sur quatre critères

Une phase de pré-sélection des dossiers sera assurée par l'équipe en charge de l'organisation du Prix. Les entrepreneurs salariés retenus seront invités à pitcher leur projet devant un jury composé des partenaires du concours, de personnalités du monde économique et politique de la région et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire des Hauts-de-France.

Le jury désignera deux finalistes par catégorie. Ils bénéficieront d'un accompagnement et d'une formation au pitch en vue de la grande finale qui sera organisée à Lille en mars 2020. A travers ce prix et un soutien humain et financier, l'objectif de l'Institut Randstad est de devenir, à terme, un partenaire de référence des CAE sur le territoire des Hauts-de-France.

Le calendrier du Prix Institut Randstad pour l'entrepreneuriat-salarié

Jusqu'au 31 janvier 2020	Dépôt des candidatures en ligne sur le site : www.grouperandstad.fr/institut/prix-institut-randstad/
15 février 2020	Soumission des dossiers au jury
20 février 2020	Annonce des 10 finalistes (deux pour chaque catégorie)
24 février 2020	Lancement du vote en ligne pour : <ul style="list-style-type: none">• Le prix « coup de cœur Randstad » auprès des salariés du groupe• Le prix « coup de cœur du public » auprès des habitants des Hauts-de-France
Mars 2020	Soirée de remise des Prix Institut Randstad pour l'entrepreneuriat salarié à Lille (lieu à définir)

L'Institut Randstad et les CAE : une relation débutée à Lens

En 2019, l'Institut Randstad s'est rapproché de CoopConnexion, une CAE de référence basée à Lens.

L'Institut apporte son soutien à CoopConnexion (aide à l'aménagement de l'espace de Co-Working, financement d'une imprimante 3D) et aux membres de la CAE, avec la collaboration de l'agence Randstad de Lens. Celle-ci propose des missions d'intérim aux salariés de la coopérative afin de leur assurer un complément de revenu le temps que leur projet entrepreneurial se développe.

Elle offre un parrainage par les entreprises locales clientes de l'agence et par les collaborateurs Randstad. Par ailleurs, une hotline assurée par les collaborateurs du siège permet des échanges de bonnes pratiques, échanges qui devraient prendre la forme de « master class » dans les mois à venir.

A propos de l'Institut Randstad

Créé en 2005, l'Institut Randstad est le laboratoire du groupe Randstad pour le retour durable à l'emploi. Ainsi, grâce à ses actions et aux projets qu'il soutient, il accompagne les publics les plus fragilisés des territoires vulnérables en France, en travaillant sur les nouvelles formes d'emploi écoresponsables et la fracture numérique. Ces cibles prioritaires sont les jeunes décrocheurs et les personnes en situation d'insertion ou les grands exclus.

A propos du groupe Randstad France

Le groupe Randstad France fait partie du groupe Randstad, leader mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2018 un chiffre d'affaires de 3,73 milliards d'euros. En 2018, le groupe (13 600 collaborateurs-trices, dont 4 000 au titre d'AUSY et 5 600 CDI Intérimaire) aura délégué en moyenne 75 000 salariés intérimaires chaque semaine et recruté 28 000 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 900 agences et bureaux.

Randstad est détenteur depuis 2008 et 2009 des labels Égalité Professionnelle et Diversité.

Retrouvez-nous sur :



www.grouperandstad.fr

@GroupRandstadFR



<http://resources.grouperandstad.fr>

@resources_FR

Contacts presse

Groupe Randstad France

Direction de la Communication

Tél. 01 41 62 22 10

Clément Moulet : 06 99 64 67 77

Delphine Elatri : 06 69 03 14 87

Agence Wellcom

Tél. 01 46 34 60 60

Sonia El Ouardi : sonia.elouardi@wellcom.fr

Donna Clément : donna.clement@wellcom.fr

Julia Guillemeton : julia.guillemeton@wellcom.fr